Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-06-109
Vote de procédure
Modification de l'ordre du jour
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 & 18 juin 2006, décide d'adopter l'ordre du jour modifié tel que proposé par le CE.
Pour : beaucoup
Contre : 3
Abstentions : 1
Adoptée.

Décision Cnir-06-110
Vote de procédure
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 & 18 juin 2006, décide de ratifier la candidature de Bernard Delemote en tant que responsable de la commission Immigration des Verts.
Adopté à l'unanimité.

Décision Cnir-06-111
Vote de procédure
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 & 18 juin 2006, décide de ratifier la candidature de Marie-Paule Lolo en tant que co-responsable de la commission LGBT des Verts.
Adopté à l'unanimité.

Décision Cnir-06-112
Vote de procédure
Vote à bulletins secrets
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 & 18 juin 2006, décide de ratifier la candidature de Pierre Minnaert en tant que responsable de la commission Europe des Verts (nouvelle commission).
Votants : 89
Nuls : 3
Exprimés : 86
Blancs : 9
Pour : 40
Contre : 37
Rejeté.

Décision Cnir-06-113
Vote de procédure
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 & 18 juin 2006, décide que la mise en œuvre de la réforme de l'Agrément intérieur concernant le rapport du Secrétaire national est reportée au Cnir de septembre.
Pour : beaucoup
Contre : 1
Abstentions : 3
Adopté.

Décision Cnir-06-114
Élection de membres du Conseil statutaire
Votants : 91 – Nul : 1
Exprimés : 90
Blancs : 3
Collège Masculin
Lefranc : 46 voix
Pommez : 44 voix
Collège féminin
Hoffer : 40 voix
Pas d'élu.

Motions diverses

Décision Cnir-06-115
Motion diverse 1
Les Verts ont pris connaissance le 22 mars du « Cessez le feu permanent » de l'organisation basque ETA, avec une prudence de circonstance compte tenu des antécédents de même nature que l'on a pu connaître par le passé cesse en Pays Basque toute forme de violence ne peut que nous réjouir. C'est un formidable espoir pour toute la société basque, et nous ne pouvons que souhaiter que les parties prenantes à ce trop long conflit trouvent les voies d'un véritable dialogue afin de construire une paix durable.
Nous serons attentif au processus en cours, prenant notre place pour accompagner les forces politiques et sociales qui depuis l'annonce du « cessez le feu » s'organisent un peu plus chaque jour, pour favoriser l'émergence de solutions concrètes imaginer l'avenir en Euskal Herri.

Aux Verts du Pays Basque Sud, nous tenons à dire notre solidarité et notre soutien. Nous leur souhaitons de parvenir à faire éclore une société basque plus juste, pacifique et écologiste.
Avec eux, avec le mouvement Régions et Peuples Solidaires, ainsi qu'avec le Parti Vert Européen et le groupe VERTS-ALE, nous favoriserons à la mesure de nos moyens toutes les initiatives qui permettraient aux citoyens et citoyennes du Pays Basque de se prononcer librement et démocratiquement dans le respect des choix et des convictions de chacun.

Il est donné mandat au Collège Exécutif des Verts et aux Verts du Pays Basque d'appliquer cette motion.

Adopté à l'unanimité

Décision Cnir-06-116
Motion diverse 9
Football et prostitution
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 et 18 juin 2006, condamne fermement la collusion entre le sport et la prostitution à grande échelle organisée à l'occasion de la coupe du Monde de football. Il demande aux éluEs VertEs et aux militantEs d'émettre des protestations vigoureuses et de soutenir le combat de la Marche mondiale des femmes, du CNDF et de la Coalition contre la traite des femmes qui distribuent des tracts aux entrées des stades et manifestent leur réprobation devant les ambassades d'Allemagne et auprès de la FIFA.
Il ne s'agit pas de combattre les prostituéEs en tant qu'individuEs, mais bien de faire entendre notre voix contre la mise en place d'une logique marchande libérale ayant pour objet des êtres humains. En banalisant la prostitution à grande échelle, qui deviendrait alors un élément indispensable à tout rassemblement d'hommes, cet événement signe un acte de plus dans une des marchandisations ultimes de la planète livrée aux mains de l'ultralibéralisme.

« *Le monde n'est pas une marchandise, le corps des femmes non plus !* »

Pour : 45
Contre : 1
Abstentions : 9
Refus de vote : 1
Adopté.

Projet 2007

Décision Cnir-06-117
Projet 2007 – Partie 6 – Mondialisation
Vote du texte dans son intégralité
Pour : 42
Contre : 1
Abstentions : 6
Refus de vote : 2
Adopté.

Décision Cnir-06-118
Projet 2007 – Partie Institutions - Démocratie
Amendement 4.2
Dans la phrase « un Conseil constitutionnel transformé en une véritable cour constitutionnelle élue par les seuls députés à une forte majorité qualifiée », supprimer les mots « élue par les seuls députés à une forte majorité qualifiée »
Pour : beaucoup
Contre : 3
Abstentions : 0
Adopté

Décision Cnir-06-119
Projet 2007 – Partie Institutions - Démocratie
Amendement 4.3
Formulation Alpern (texte non communiqué)
Pour : beaucoup
Contre : 1
Adopté

Décision Cnir-06-120
Projet 2007 – Partie Institutions - Démocratie
Amendement 4.4
Supprimer la phrase « le cumul de 2 mandats nous paraît être la limite acceptable dans l'immédiat, dès lors qu'aucune n'est la présidence d'un exécutif local »
Pour : 27
Contre : 17
Adopté.

Décision Cnir-06-121
Projet 2007 – Partie Institutions - Démocratie
Amendement 4.5
Supprimer la phrase « les députés devenus ministres doivent pouvoir retrouver leur siège […] V^e^ république »
Pour : 37
Contre : 14
Adopté.

Décision Cnir-06-122
Projet 2007 – Partie Institutions - Démocratie
Formulation proposée page 12 du document de séance concernant l'élection du Président de la République : « les pouvoir et les statuts du Président de la République […] et non plus au suffrage universel direct car cet apparent acquis démocratique contribue au contraire à l'anesthésie de la démocratie […] »
Pour : 26
Contre : 43
Rejeté.
Le texte qui prévaut est celui précédemment adopté (Cnir de janvier 2006).

Décision Cnir-06-123
Projet 2007 – Partie Institutions - Démocratie
Amendement 4.6
Modifier la phrase concernant le cumul des mandats comme suit : « C'est pourquoi nous proposons qu'on ne puisse exercer plus de deux mandats de manière consécutive »
Pour : 37
Contre : 25
Adopté.

Décision Cnir-06-124
Projet 2007 – Partie Institutions - Démocratie
Vote du texte dans son intégralité, tel qu'amendé.
Pour : 45
Contre : 2
Abstentions : 16
Refus de vote : 1
Adopté.

Décision Cnir-06-125
Projet 2007 – Partie Institutions – Démocratie. Vote du texte dans son intégralité, tel qu'amendé.
Pour : 45
Contre : 2
Abstentions : 16
Refus de vote : 1
Adopté.

Décision Cnir-06-126
Projet 2007 – Partie Diversité culturelle
Amendement 1
Juste avant « garantir l'expression et la participation de toutes les cultures », ajouter les mots : « nous affirmons que la défense de sa diversité implique tant la libre circulation des hommes et des œuvres que la possibilité à chacun et chacune de résider là où il le souhaite pour y exercer son activité et bénéficier de l'enseignement public et d'un minimum de ressources ».

Adopté à l'unanimité

Décision Cnir-06-127
Projet 2007 – Partie Diversité culturelle
Vote du texte dans son intégralité.
Pour : 46
Contre : 0
Abstentions : 2
Refus de vote : 0
Adopté.

Décision Cnir-06-128
Projet 2007 – Partie Europe
Amendement 1
Dans la phrase « La crise que traverse l'Union européenne depuis la panne du TCE est un élément important du diagnostic que nous établissons pour notre projet 2007 », Supprimer les mots : « *depuis la panne du TCE*. »
Pour : beaucoup
Contre : 17
Adopté.

Décision Cnir-06-129
Projet 2007 – Partie Europe
Amendement 2
Supprimer les mots : « Dans le domaine du sport, création d'une équipe olympique européenne ou dans un premier temps… Même hymne »
Pour : 24
Contre : 25
Rejeté.

Décision Cnir-06-130
Projet 2007 – Partie Europe
Amendement 3
Supprimer les mots : « Pour avancer davantage vers une conscience […] programmes scolaires communs […] littérature »
Pour : 38
Contre : 20
Adopté.

Décision Cnir-06-131
Projet 2007 – Partie Europe
Amendement 4
Dans la phrase : « Tant que l'élection des députés européens n'aura pas lieu par scrutin de liste à l'échelle européenne, l'élection des députés », supprimer les mots : « Tant que l'élection des députés européens n'aura pas lieu par scrutin de liste à l'échelle européenne, »
Pour : 14
Contre : beaucoup
Rejeté.

Décision Cnir-06-132
Projet 2007 – Partie Europe
Vote du texte dans son intégralité, tel qu'amendé.
Pour : beaucoup
Contre : 3
Abstentions : 13
Refus de vote : 0
Adopté.

Décision Cnir-06-133
Projet 2007 – Partie Banlieues
Amendement 1
Prise en compte de la monoparentalité
1. Si le revenu du foyer est inférieur ou égal au SMIC, les frais de garde d'enfants en structures d'accueil collectif seront intégralement remboursés, ainsi que pendant les périodes de formation du parent, si le parent ne travaille pas, un quota mensuel sera attribué. *(c'est le principe qui est important, les modalités sont à étudier de près ensuite).*
2. Une famille monoparentale dont le parent travaille à temps partiel recevra une aide au revenu permettant à la famille d'atteindre le SMIC
Pour : beaucoup
Contre : 0
Adopté. Mais il pourra être intégré dans une autre partie, plus adaptée, du programme car cela n'est pas spécifique aux banlieues.

Décision Cnir-06-134
Projet 2007 – Partie Banlieues
Amendement 2
(Texte non communiqué)
Pour : beaucoup
Contre : 0
Adopté.

Décision Cnir-06-135
Projet 2007 – Partie Banlieues
Amendements 1, 3, 4, 5, 6, 7 & 8 de Pierre Minnaert : déplacement de certaines lignes du texte dans la partie « garantir les libertés fondamentales ».
Pour : 2
Contre : 23.
Rejetés.

Décision Cnir-06-136
Projet 2007 – Partie Banlieues
Amendement 9 de Pierre Minnaert
Modifier le texte comme suit : « Le recrutement de la fonction publique sur concours doit être accessible aux jeunes qui s'adressent aux missions locales pour l'emploi. Il sera organisé des préparations aux concours adaptés à des gens sans qualifications. ».
Pour : 29
Contre : 17
Adopté.

Décision Cnir-06-137
Projet 2007 – Partie Banlieues
Amendement 10 de Pierre Minnaert
Déplacer la phrase « *Il existe aujourd'hui environ 7 millions d'emplois, essentiellement dans la fonction publique et dans les entreprises sous statut gérant des services publics. Ce sont donc près d'un emploi sur trois qui sont inaccessibles aux étrangers, qui sont pourtant déjà défavorisés économiquement et victimes de discriminations. Or, la nationalité ne saurait être un critère pertinent pour juger de la capacité ou de la loyauté d'un salarié. Cette « préférence nationale » doit cesser.* » dans le chapitre « discriminations ».
Pour : peu
Contre :
Rejeté.

Décision Cnir-06-138
Projet 2007 – Partie Banlieues
Amendement 14
Supprimer l'ensemble du paragraphe sur les grandes écoles : « *Accession automatique des 8 % des meilleurs bacheliers de chaque lycée de l'ensemble du territoire national (métropole et DOM-TOM) aux classes préparatoires des grandes écoles. Cette proposition du sociologue Patrick Weil permettrait à tous les lycées de France, et non uniquement à des lycées choisis arbitrairement, de garantir à leurs meilleurs bacheliers l'accès aux meilleures filières post-bac. Cette réforme est pragmatique à moyen terme, dans le sens où elle vise à démocratiser l'élitisme scolaire alors que les Verts, dans l'idéal, sont opposés à l'élitisme.* »
Pour : 10
Contre :
Rejeté.

Décision Cnir-06-139
Projet 2007 – Partie Banlieues
Vote de l'ensemble de la partie « banlieues », telle qu'amendée.
Pour : 40
Contre : 5
Abstentions : 12
Refus de vote : 0
Adopté.

Décision Cnir-06-140
Projet 2007 – Partie Protection de la nature
Vote de l'ensemble de la partie « protection de la nature », telle que proposée par le Comité de pilotage.
Pour : 30
Contre : 10
Abstentions : 4
Refus de vote : 0
Adopté.

LE PROJET 2007 EST ADOPTE

Décision Cnir-06-141
Projet 2007 – titre du document.
Proposition mise au vote : garder le titre en l'état actuel
Pour : 10
Contre : 18
Rejeté.
Le titre du document sera soumis au vote lors de la séance du dimanche 18 juin.

Décision Cnir-06-142
Primaire Présidentielles 2007
Amendement 1
À la ligne 598, ajouter que « ne seront considérés que les suffrages exprimés en faveur des candidats »
Pour : 3
Contre :
Rejeté.

Décision Cnir-06-143
Primaire Présidentielles 2007 : pour un nouveau second tour.
Au regard des faits exposés (et notamment le dernier fait qui vaut annulation à lui seul),
Au regard du faible écart de voix qui sépare les deux candidats à l'issue du premier et du second dépouillement,
Au regard de la contestation qui a existé du 30 mai à aujourd'hui,
Au regard de la légitimité dont aura besoin notre candidat-e qui devra mener campagne sans contestation ou suspicion,
Au regard de la décision prise par le Conseil statutaire d'invalider le second tour de la primaire,
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 et 18 juin 2006, demande au CE d'organiser immédiatement un nouveau second tour de la primaire interne de désignation du-de la candidat-e des Verts à la présidentielle dont les règles de vote et de dépouillement seront telles que le résultat sera incontestable.
Il est notamment demandé au CE et à la CNE de proposer aux adhérents votants des bulletins de vote ne nécessitant aucune intervention écrite (un nom par bulletin). Le matériel de vote qui sera envoyé ne comprendra pas le renvoi des Professions de foi.

Le Cnir se prononce en faveur du calendrier suivant :
Envoi du matériel de vote à partir du 19 juin.
Délai pour voter : 10 juillet.
Dépouillement : 18 juillet.

Pour : 67
Contre : 15
Abstentions : peu
Refus de vote : 0
Adopté.

Décision Cnir-06-144
Présidentielles 2007
Déclaration « Assises »
Amendement 1-A
Remplacer les mots : « *nous proposons […] pour :* » par les mots : « *nous proposons aux autres forces écologistes et de transformation sociale de réfléchir collectivement et de prendre des initiatives communes pour :* »
Pour : beaucoup
Contre : 29
Adopté.

Décision Cnir-06-145
Présidentielles 2007
Déclaration « Assises »
Amendement 1-B
Vote par appel nominal
Remplacer les mots : « une convention préparatoire […] appuyée par un collectif d'animation pluraliste » par les mots : « Une discussion préparatoire sera proposée de façon ouverte dès cet été, avec un temps de débat proposé lors des Journées d'été des Verts. La prochaine AG nationale fera le point sur cette initiative et se saisira de l'enjeu du dialogue avec tous les acteurs de l'écologie politique et de la transformation sociale.
Les motions en lice seront invitées à se prononcer sur le calendrier, les contours et les objectifs qui permettraient de donner un débouché politique à cette démarche. »
Pour : 47
Contre : 41
Adopté.

Décision Cnir-06-146
Présidentielles 2007
Déclaration « Assises »
Amendement 2
À la ligne 2, supprimer « et populaire »
Partout où ces mots sont présents, supprimer « et de la transformation sociale »
À la ligne 5, ajouter « et personnalités ».
Pour : 27
Contre : 40
Rejeté.

Décision Cnir-06-146
Déclaration « Assises » amendée.

Urgences environnementales, sociales, démocratiques et internationales : il faut une candidature d'écologie politique et populaire en 2007.
L'abstention et l'extrême-droite traduisent l'échec des réponses politiques traditionnelles.
C'est pourquoi, dans le cadre de notre démarche de co-élaboration, nous proposons aux autres forces écologistes et de transformation sociale de réfléchir collectivement et de prendre des initiatives communes pour : - dégager les priorités sur les enjeux environnementaux, énergétiques, sociaux, démocratiques, économiques, institutionnels et internationaux, - fédérer tous ceux qui se reconnaîtront dans cette démarche, - bâtir une plateforme d'action commune.
Une discussion préparatoire sera proposée de façon ouverte dès cet été, avec un temps de débat proposé lors des Journées d'été des Verts. La prochaine AG nationale fera le point sur cette initiative et se saisira de l'enjeu du dialogue avec tous les acteurs de l'écologie politique et de la transformation sociale.
Les motions en lice seront invitées à se prononcer sur le calendrier, les contours et les objectifs qui permettraient de donner un débouché politique à cette démarche.

Pour : beaucoup
Contre :3
Abstentions : 3
Refus de vote : 0
Adopté.

Budget 2006

Décision Cnir-06-147
Décision Modificative 1 du Budget 2006
***Ligne 18 du budget* Campagne énergie :**
+ 12 000 euros
Pour : 24
Contre : 4
Abstentions : 1
Adopté.

Décision Cnir-06-148
Décision Modificative 2 du Budget 2006
***Ligne 33 du budget* Conseil Statutaire, réunions supplémentaires**
+ 2 000 euros
Pour : 27
Contre : 4
Abstentions : 1
Adopté.

Décision Cnir-06-149
Décision Modificative 2 du Budget 2006
***Ligne 44 du budget* nouvelle dépense congrès PVE : déplacement délégués et militants verts français à Genève.**
+ 16 000 euros
Pour : 35
Contre : 8
Abstentions : 1
Refus de vote : 1
Adopté.

Décision Cnir-06-150
Décision Modificative 3 du Budget 2006
Compte tenu de la rédaction finale de la déclaration « Assises », le Cnir ne peut préjuger de la forme exacte prise par l'initiative au vu des contacts qui vont être pris, et donc proposer un budget en bonne et due forme.
Mais pour assumer l'autofinancement d'éventuelles rencontres de l'écologie politique, il est proposé :

- **une contribution financière des participants individuels en fonction de leur revenu social,**
- **une contribution des associations et organisations participantes, y compris les Verts, au prorata de leur représentativité.**

Pour : 29
Contre : 14
Abstentions : 3
Adopté.

Décision Cnir-06-151
L'ensemble des dépenses supplémentaires ci-dessus seront financées sur une augmentation du déficit prévisionnel.
Pour : 27
Contre : 13
Abstentions : 11
Adopté.

Décision Cnir-06-152
Création d'un groupe de travail « Reversement des cotisations d'élus et harmonisation de l'ensemble des cotisations. »
<u>Objectif :</u>
Adaptation de la motion racine carrée, définition d'une grille de cotisation d'élu-e-s et de celles des militants, prise en compte les différents cas de figure (retraite, mutuelle etc.), répartition entre les différents échelons (national, régional etc.)
<u>Composition :</u>
Un-e représentant-e des parlementaires français (1 député et/ou 1 sénateur), un-e représentant-e des parlementaires européens, un-e représentant-e d'élu-e-s régionaux, un-e représentant-e d'élu-e-s municipaux (maires, conseiller-e-s municipaux…), un membre de la commission finances, un-e commissaire financier, 2 représentant-e-s des trésoriers régionaux, 2 représentant-e-s des secrétaires régionaux, 4 membres du Cnir, le trésorier national et le directeur financier *et pour avis externe : commissaire aux comptes*.
<u>Calendrier :</u>
Préparer des propositions pour les journées d'été.
Journée d'été : finalisation de scénari
Cnir de rentrée : débat
Nouvelle grille pour le Congrès en décembre.
<u>Modalités de travail :</u>
Ouverture d'une liste de discussion informatique
Un atelier aux journées d'été.

Pour : beaucoup
Contre : peu
Abstentions : 4
Refus de vote : 2
Adopté.

Décision Cnir-06-153

Cadrage financier pour les législatives 2007

Objectifs : éviter le déficit, diminution des risques financiers pour les candidat-e-s et l'ensemble du parti, meilleure gestion financière, favoriser la présence d'un maximum candidat-e-s sur le maximum de circonscriptions possibles, permettre une diversité de candidatures, inciter les candidat-es qui disposent de peu de temps ou de moyens financiers personnels, optimisation des ressources et des compétences, garantie de mise à disposition d'un minimum de matériel et d'outils de campagne, renforcement du fédéralisme avec une gestion de proximité, la garantie d'une assurance nationale…

Moyens

- une préconisation nationale (un document qui fixe le cap)
- un engagement écrit des candidat-e-s : le Contrat de Mutualisation et de Solidarité
- un co- pilotage national/régions (des mandataires financiers référencés)

Méthode :

I. Classification des candidat-e-s en 4 catégories par niveau de risque:

1- Niveau 1 : sans risque
2- Niveau 2 : risque minime
3- Niveau 3 : risque certain
4- Niveau 4 : risque total

II. Création de groupes de candidat-e-s équilibrés par région
(Chaque région décide le niveau pertinent : département, groupe de circonscriptions, etc.)

III. Désignation de mandataires financiers (trésorier d'association de financement) gérant ces groupes de candidat-e-s.

Descriptif : création d'une association de financement avec une ou un président-e choisi-e par la ou le candidat-e et une ou un trésorier-e choisi-e et référencé-e par les Verts (National et Régions)
(ordre de grandeur 1 trésorier-e identique pour 8 à 12 associations de financement)

Pour : 47
Contre : 1
Abstentions : 5
Adopté.

Le Contrat de Mutualisation et de Solidarité

Engagements du parti :
- Une structure nationale d'aide et de conseil aux services des candidat-e-s et mandataires.
- Mise à disposition d'outils et matériels de campagne
- Centrale d'achat : choix d'un réseau de fournisseurs privilégiant l'économie sociale et solidaire. (fournisseurs décentralisés le plus proche possible des candidat-e-s.)
- Avance financière du parti aux candidat-e-s le nécessitant, sous forme de prêt ou d'avance de trésorerie
- Prise en charge de tous les frais validés en cas de non-remboursement sur le financement public. La répartition entre régions et national se fera sur la base d'une mutualisation.

Engagements de la ou du candidat-e :
1- Pas de dépassement du demi-plafond (sauf accord écrit exceptionnel préalable de la ou du mandataire financier référencé-e et des Verts nationaux)
2- Confier ses achats d'imprimerie (notamment le R39) aux partenaires référencés par les Verts ou, à défaut, un partenaire choisi par la ou le mandataire financier référencé-e après accord des Verts nationaux.
3- Accepter le kit de communication des législatives : un CD comprenant la charte graphique, des documents types, des conseils et rappel de la législation…
4- Commander le document *« programme législative national. »*

Dans des cas exceptionnels, les points 3 et 4 pourront être remplacés par un engagement de la ou du candidat-e à consacrer X % de son demi-plafond à des achats mutualisés. Le pourcentage sera calculé selon la catégorie de risque. Ce pourcentage sera défini par le CE sur proposition de la CPE.

La signature de ce contrat sera une des conditions préalables à l'investiture des candidat-e-s par le parti. Cette signature devra donc intervenir avant la désignation officielle de la ou du candidat-e.

NB : *Ce contrat est en accord avec la législation, il ne pose aucun problème légal. Les principes de fonctionnement ont déjà fait l'objet de discussions et débats avec la commission nationale des comptes de campagne et des formations politiques.*

Décision Cnir-06-154
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 & 18 juin 2006, valide la proposition de campagne nationale d'adhésion telle que présentée par le Secrétaire national.

Adopté à l'unanimité.

Décision Cnir-06-155
Vote de procédure
Prolongation de la séance du dimanche matin jusqu'à 13 heures
Pour : beaucoup
Contre : 3
Abstentions : 2
Adopté.

Décision Cnir-06-156
Déclaration 7
Vote par appel nominal
Respect des règles et des principes des Verts à la Commission Permanente Electorale et dans le cadre des négociations avec les partenaires de gauche

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 et 18 juin 2006, décide que toute personne qui participe à la Commission Permanente Electorale (CPE) et / ou aux négociations avec les partenaires de gauche sur l'aspect électoral ne pourra être candidate aux élections législatives sur circonscription réservée.
Cette décision s'applique à tous les membres de la CPE à l'exception de ceux qui doivent par leur fonction représenter les Verts à savoir la Secrétaire nationale déléguée aux élections et le Secrétaire national.
Cette décision prend effet dès le vote de la motion.
Les actuels membres qui souhaitent être candidats peuvent se faire remplacer par un vote lors du présent Cnir selon les modalités de désignation de la CPE.

Pour : 60
Contre : 27
Abstentions : 13
Adopté.

Décision Cnir-06-157
Amendement 1 à l'avenant d'application
La délégation dans sa formation initiale poursuit ses travaux jusqu'à la prochaine réunion avec le PS.
Dès qu'une première liste de circonscriptions réservées aura été proposée, les membres de la délégation verte qui pourraient être concernés seront remplacés.
Pour : 22
Contre : beaucoup
Rejeté.

Décision Cnir-06-158
Amendement 2 à l'avenant d'application
(texte non communiqué)
Pour : 17
Contre : beaucoup
Rejeté.

Décision Cnir-06-159
Avenant à la déclaration 7
Sur les modalités pratiques de mise en œuvre

En application du vote de la déclaration 7, cet avenant fixe les modalités pratiques de mise en œuvre.
Les membres de la CPE et les négociateurs actuels poursuivent leur travail d'élaboration et de négociations pendant l'été.
En parallèle, ils pourvoient à leur remplacement selon les indications de la déclaration 7, lors des réunions de sensibilité pendant les journées d'été ou autres moments et transmettent les informations aux remplaçants potentiels.
Le Cnir de septembre validera la composition de la CPE en tenant compte de l'équilibre des sensibilités, des sous-sensibilités, de la parité et des conditions définies ce jour par la déclaration 7, à savoir ne pas être candidat à la candidature sur une circonscription réservée. A cette occasion, le Cnir validera l'équipe de négociateurs proposée par le Collège Exécutif.
Le Cnir mandate le Délégué aux régions et la commission RPI pour donner priorité à la réforme de l'Agrément intérieur sur les modalités de désignation internes et l'organisation des règles de fonctionnement des sensibilités. Le travail pourra être présenté au Cnir fin 2006

Pour : beaucoup
Contre : 18 - Abstentions : peu
Adopté.

Décision Cnir-06-160
Motion diverse 9
Remplacements à la Commission permanente électorale
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 et 18 juin 2006 décide :
- D'entériner le remplacement à la CPE des délégués d'Ecolo,
- De réaffirmer l'attachement des Verts aux principes démocratiques fondamentaux.

Pour : beaucoup
Contre : 5
Abstentions : 14
Adopté.

Décision Cnir-06-161
Motion diverse 10
Vote à bulletins secrets
Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 17 et 18 juin 2006, ayant pris connaissance du contenu du courriel reçu d'Elisabeth Hamilton et d'Etienne Tête ainsi que des documents annexes, et notamment l'expertise graphologique, et considérant les informations déjà reçues lors du Cnir des 18 et 19 mars 2006,
Constate que Maud Lélièvre a commis des infractions par rapport aux :
- **règles de comportement individuel en public : propos traduisant une attitude contraire aux valeurs (de démocratie participative et de solidarité) des Verts, susceptible de porter atteinte à l'image du parti,**
- **règles de non-violence verbale et physique,**
- **règles de conformité avec les décisions d'une instance dont elle est membre ;**

Décide, conformément à l'article 10,6 des Statuts des Verts, de révoquer Maud Lelièvre du Collège Exécutif.

Votants – Exprimés : 100
Pour : 64
Contre : 24
Abstentions : 11
Blancs : 1
Adopté.

Décision Cnir-06-162
Organisation du Congrès 2007
Nombre Vert : il sera établi à la date du 10 septembre 2006.
Pour : beaucoup
Contre : 1
Abstentions : 4
Adopté.

Décision Cnir-06-163
Vote de procédure
Une réunion extraordinaire du Cnir aura lieu les 28 et 29 octobre 2006.
Pour : beaucoup
Contre : 3
Abstentions : 5
Adopté.

Décision Cnir-06-164
Composition de la représentation des Verts au congrès du PVE.
Trois propositions
Proposition CE
6 postes « protégés » + 8 à la proportionnelle des courants.
Pour : peu.
Proposition AOC :
6 postes « protégés » + 14 postes à la proportionnelle des courants
Pour : 1
Proposition RDV
2 postes « protégés » + 12 à la proportionnelle des courants.
Pour : beaucoup

2e tour
Proposition RDV
2 postes « protégés » + 12 à la proportionnelle des courants.
Pour : beaucoup. **Adopté**.

Décision Cnir-06-165
La décision concernant le titre du Projet 2007 est renvoyée au Collège Exécutif.
Pour : beaucoup
Contre : peu
Abstentions : peu
Adopté.

Fin du Cnir à 16 h 30. Il appartient au CE de s'emparer de la mise en œuvre de la décision Cnir-06-164.